

Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance du conseil municipal du 22 septembre 2010

Séance du 22 septembre 2010, le Conseil Municipal de Paulinet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Damien CHAMAYOU**

Date de la convocation: 15 septembre 2010

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOU A, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FABRE A, JAMME CI, LACLAU M, RAMADE Y, QUINTARD G, RICARD D.

Excusé : BOULARAN D, FRAYSSINHES J, VALETTE S.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Avis sur les candidatures d'installation à Fonrouge

Monsieur le Maire informe que 9 candidats à l'installation au domaine de Fonrouge se sont manifestés soit par visite sur le site, soit par courrier. Parmi les 6 candidats qui se sont déplacés sur le site et ont présenté oralement leur projet aux représentants du conseil (Gilbert Quintard et Jacqueline Blanc) : 1 a déposé un projet écrit complet et 4 maintiennent leurs candidatures.

Après analyses de l'ensemble des candidatures, 5 candidats sont sélectionnés par la commune. Un courrier d'information leur sera envoyé afin qu'ils complètent leur dossier d'installation et se préparent pour 3 d'entre eux à venir le présenter en conseil municipal.

Candidats sélectionnés :

| Candidats | Projet | Proposition CM |
|-------------------------------|--|----------------|
| HUIZINGA Guido et Laura | Bovins lait (fromage) et Caprin | Position 1 |
| CHESNEL Sébastien | Elevage caprin, (projet écrit complet) | Position 2 |
| VECCHIARELLI | Equins, ânes et lait d'ânesses | Position 3 |
| DARGERÉ Rémy | Chevaux Quarter Horse + tourisme | Si désistement |
| 3 Associés (Représent :LABIT) | Caprin lait + fruits et légumes | Si désistement |

2 – Choix entreprise « pose sonorisation salle animation »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 4 projets de pose de sonorisation à la salle d'animation d'électricité.

| Entreprises | Projet (matériel, pose) | Montant HT |
|----------------------|--|------------|
| AACS HUC ICHARD | Ampli, lecteur CD, 5 enceintes, micro + pied, armoire métallique | 3 608.00 € |
| MUSIC CENTER | Ampli, table, double lecteur CD, 4 enceintes, micro, | 2 675.59 € |
| Electronique-service | Ampli, 3 enceintes, 2 caissons basse, micro + pied + perche, 2 lecteurs CD, armoire métallique, liaison autre salle, 2 enceintes, liaison 2° salle | 3 326.41 € |
| Cristal Audio-Pro | Ampli, lecteur CD, mixage, micro+ pied, 4 enceintes équipement 2° salle en liaison, rack transport roulettes | 2 976.88 € |

Le Conseil après avoir analysé les offres, retient en premier lieu la proposition de Cristal Audio-Pro et souhaite une démonstration sur les lieux en présence de 3 conseillers (Martine, Damien, Patrick) avant de confirmer ce choix.

3 – Création pont sur l’Ambias pour route forestière

Monsieur le Maire présente les 2 offres d’entreprise pour la réalisation d’un pont sur l’Ambias (chemin Saint Jean au Mas del Puech). Après avoir analysé la capacité technique, les matériaux proposés et le montant prévisionnel des travaux, pour chaque entreprise, le Conseil opte pour la proposition de l’entreprise CARAYON d’un montant de 6 635.00 € HT.

4 – Locations appartements à Paulinet et St Jean de Jeannes

Deux demandes de location de logement nous sont parvenues de jeunes de la commune, une pour l’ancienne école de St Jean, l’autre pour l’ancien gîte de Paulinet.

Le Conseil ne s’oppose pas à ces locations, mais émet une réserve concernant l’appartement de St Jean qui pourrait être loué au futur candidat à l’installation à Fonrouge.

5 – Dispositions générales pour départ en retraite d’un employé communal:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le départ à la retraite de l’agent Bernard CARAYON à la fin du mois de septembre.

A cette occasion il suggère qu’une indemnité de service rendu à la collectivité soit versée à tous les agents ayant droit à une pension de fin de carrière.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **Emet** un avis favorable au versement d’une indemnité de service rendu à la collectivité pour tout départ volontaire de fin de carrière.

- **Précise** que l’indemnité nette de départ sera équivalente

- à un demi-mois de salaire net après 10 ans d’ancienneté dans la collectivité,

- à un mois de salaire net après 20 ans d’ancienneté.

Cette indemnité correspondra au salaire net non compris les divers avantages (heures supplémentaires, indemnités diverses...).

- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre cette décision et signer les documents nécessaires.

6 – Propositions d’évaluations bâtiments (Pommardelle, St Etienne):

Monsieur le Maire informe qu’une demande d’évaluation a été effectuée auprès du service des domaines en date du 11/06/2010 pour les bâtiments de St Etienne (ancienne école) et également du domaine de Fons Rouge (bâtiments et 15 000 m² de terrains), bâtiments de LOUIES et LISOIRE à St Jean de Jeannes. A ce jour nous n’avons pas eu de réponses. Il précise qu’une demande d’évaluation a été faite auprès de l’agence « Sélection habitat » pour le logement de Pommardelle (ancienne école et le logement de St Etienne (ancienne école).

7 – Classement de trois chemins communaux :

Cessions gratuites de parcelles et d’emprises foncières au profit de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le souhait de plusieurs propriétaires ou ayants droits de céder à la commune les emprises foncières de voirie à usage collectif mais qui étaient restées propriétés privées.

Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance
du conseil municipal du 22 septembre 2010

- Madame DURAND – LABORDE Bernadette cède la parcelle N° 133 section AT (en indivision entre la commune et Mme DURAND) à usage de chemin donnant accès à La Goutine rouge, d'une contenance de 1 018 ca.
- Madame et Monsieur Claude SALVIGNOL cèdent l'emprise foncière à usage de chemin donnant accès à La Laguette.
- Monsieur Bernard SUC cède l'emprise foncière à usage de chemin donnant accès à Lintin.
- Madame et Monsieur Régis AMALRIC cède l'emprise foncière à usage de chemin donnant accès à Le Briol.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à ces cessions gratuites au profit de la commune,
- **Précise** que ces terrains appartenant à Mme Mr Claude SALVIGNOL, Mr Bernard SUC et Mme Mr Régis AMALRIC ainsi que la parcelle N° 133 section AT (indivision Bernadette DURAND et commune) seront affectés à l'usage de la voirie pour accéder aux diverses habitations et classés en « voirie communale ». Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre ces décisions et signer les documents nécessaires,

8 – Décision modificative budgétaire:

DM N° 5 au Budget Communal 2010 : modification budgétaire, augmentation du programme
« Aménagement équipement locaux animations »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme « aménagement et équipement locaux animations » nécessite une modification budgétaire pour permettre le paiement des diverses factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier et augmenter le programme 2188-262 « Aménagement équipement locaux animations » comme suit :

| <i>Dépenses</i> | | | <i>Recettes</i> | | |
|-----------------|-------------------|---------------------|-----------------|-------------------|---------------------|
| Chapitre | Diminution | Augmentation | Chapitre | Diminution | Augmentation |
| Fonctionnement | | | | | |
| 61522 | 3 100.00 € | | | | |
| 023 | | 3 100.00 € | | | |
| Investissement | | | | | |
| 2188-262 | | 7 300 .00 € | 021 | | 3 100.00 € |
| 2313-262 | 4 200.00 € | | | | |

9 – Questions diverses:

91 - Suspension de servitude à Teyssonnières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la séance du conseil en date du 3 février 2010, celui-ci avait délibéré sur le projet de déclassement de chemins situés sur la zone de l'extension de la carrière de Bordes. Il avait donné un avis favorable au déclassement et à la vente de l'emprise foncière de ces chemins et émis une condition de prévoir sur la parcelle N° 10 section BK une servitude de passage.

Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance du conseil municipal du 22 septembre 2010

Après vérification sur le site et en accord avec les propriétaires des parcelles riveraines de la servitude de passage prévue sur la parcelle BK 10, une solution d'accès plus adaptée a été retenue en dehors du site d'extension de carrière.

En conséquence il n'est plus nécessaire de prévoir une servitude sur la parcelle BK 10.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la suspension de cette réserve de servitude
- **Donne** mission et tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

92 - Vente de biens situés à Teyssonnière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la séance du conseil en date du 5 mai, celui-ci avait évoqué suite à l'extension de la carrière de Bordes (établie par le bureau d'étude ECTARE pour le compte de SGM agrégats LACLAU à Brens) une éventuelle cession de tous les bâtiments et terrains autour des maisons et les parcelles boisées sous la route « Bordes-Massals) situés à Teyssonnières. Le prix de revient pour la commune de cet ensemble (achat foncier, frais d'aménagements de la maison, frais d'équipement et de service liés à Maria CARAYON est évalué à 85 000 €.

Cet ensemble comprend :

| Références cadastrales | Adresse | Nature | Superficie |
|------------------------|---------------|---------|----------------------|
| Section BK n° 23 | Teyssonnières | Prairie | 730 m ² |
| Section BK n° 24 | Teyssonnières | Sol | 350 m ² |
| Section BK n° 25 | Teyssonnières | Sol | 115 m ² |
| Section BK n° 28 | Teyssonnières | Jardin | 1 900 m ² |
| Section BK n° 29 | Teyssonnières | Sol | 440 m ² |
| Section BK n° 30 | Teyssonnières | Pacage | 1 390 m ² |
| Total | | | 4 925 m ² |

Il sera demandé dans l'acte notarié de réhabiliter, ou tout au moins tenir hors d'eau, les bâtiments existants. L'entreprise SGM Agrégats LACLAU se propose d'aménager sur ce site des bureaux pour l'activité granulats et des appartements pour le personnel.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable de cette cession à SGM agrégats LACLAU au montant de 85 000.00 €
- **Précise** que cette cession pourra s'effectuer lorsque toutes les conditions seront réunies, notamment l'accord de l'extension de la carrière.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre cette décision et signer les documents nécessaires.

93 – Projets de conventions

931 - Conventions pour raccordement au réseau eau potable

Monsieur le Maire présente les demandes de raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable concernant :

Les bâtiments agricoles à La Rhône appartenant à Monsieur André COSTES, domicilié Foncouverte Bellegarde.

La future habitation principale appartenant à Monsieur Jérôme BERNADOU, domicilié St Etienne de Tarabusset.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en considération ces demandes et de les inclure dans les prochains travaux AEP

**Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance
du conseil municipal du 22 septembre 2010**

- Autorise le Maire à signer les conventions de raccordement et engager les travaux.

932 - Convention relative au mandat d'offre d'exploitations agricoles

Pour assurer le bon fonctionnement de reprise de l'exploitation agricole de Fons Rouge appartenant à la commune, celle-ci sollicite une demande d'aide à la chambre d'agriculture.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention de mandat d'offre d'exploitations agricoles, proposé par la Chambre d'Agriculture du Tarn ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la signature de cette convention, et accepte les participations communales qui lui incombent.

Précise que cette participation sera effectuée selon les conditions définies par la convention.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre la présente décision et signer la dite convention.